

04 déc 2020 -19:11

Appartient à Conseil des ministres du 4 décembre 2020

Covid-19 : intervention dans les frais de déplacement résidence-lieu de travail pour les services de police

Sur proposition de la ministre de l'Intérieur Annelies Verlinden, le Conseil des ministres a marqué son accord sur l'intervention de la police fédérale dans les frais de déplacement résidence-lieu de travail de certains membres de son personnel, dans le cadre de la crise du coronavirus.

Concrètement, par analogie avec ce qui était prévu pour les fonctionnaires fédéraux lors de la première vague de la pandémie (18 mars au 30 juin 2020), l'indemnité pour les déplacements domicile-travail est étendue aux membres du personnel, qu'ils bénéficient ou non de la gratuité des transports en commun, et qui, lors de la première vague, ont dû se rendre sur leur lieu de travail avec leur véhicule personnel pour des raisons de service et à la demande de leur supérieur hiérarchique.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Annelies Verlinden, ministre de l'Intérieur, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique
Rue de la Loi, 2
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 488 0511
<https://verlinden.belgium.be>
kabinet.verlinden@ibz.fgov.be

Marie Verbeke
Porte-parole (FR)
+32 473 85 16 68
marie.verbeke@ibz.fgov.be

Sofie Demeyer
Porte-parole (NL)
+32 474 87 03 77
sofie.demeyer@ibz.fgov.be